



**Rapport du Commissaire aux Comptes
sur l'arrêté des Comptes
au 31 Décembre 2025**

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les Comptes Annuels

**Réunion de l'Assemblée Générale relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 Décembre 2025**

APA L.R.

14, Rue François Perroux
Z.A Aftalion
34670 BAILLARGUES

Exercice clos le 31 Décembre 2025

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les Comptes Annuels

ASSOCIATION APA LR

Exercice clos le 31 Décembre 2025

Aux membres de l'APA LR,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION APA LR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés :

- Dans la note de l'annexe intitulée « Principes et conventions générales » mention relative à l'adoption du nouveau règlement ANC n°2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous nous sommes assurés de la réalité et de l'exhaustivité des produits enregistrés dans le compte d'exploitation notamment par rapprochement des informations issues de la comptabilité et celles issues de la gestion commerciale.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans les rapports et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les rapports du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE LA SOCIÉTÉ RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le syndicat ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre syndicat.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du groupement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nîmes, le 25 Juin 2026

Le Commissaire aux Comptes
AXIOME 3 A

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized, overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Ludovic HERBAUX

Attestation de présentation des comptes

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels du comité d'entreprise **Association APALR** relatifs à l'exercice du **01/01/2025** au **31/12/2025**, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	18 636 737	euros
Chiffre d'affaires :	7 233 756	euros
Résultat net comptable :	417 464	euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Bilan Actif

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	66 665	66 246	419	5 833
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains	1 951 582		1 951 582	1 951 582
	Constructions	8 459 166	4 123 680	4 335 486	4 587 154
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	5 031 608	4 309 491	722 117	636 321
	Autres immobilisations corporelles	1 520 048	1 015 646	504 402	520 682
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes	2 037 081		2 037 081	156 644
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
	Immobilisations financières				
ACTIF CIRCULANT	Participations	700 000		700 000	700 000
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés	17 608		17 608	17 608
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	24 093		24 093	24 046
	Total II	19 807 851	9 515 064	10 292 788	8 599 868
	Stocks et en-cours	90 787		90 787	80 709
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	935 732		935 732	1 407 909
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	1 721 551		1 721 551	2 025 408
	Charges constatées d'avance	178 991		178 991	142 819
	Valeurs mobilières de placement	3 099 559		3 099 559	1 048 348
COMPTES DE REGULARISATION	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	2 299 002		2 299 002	5 703 780
	Total III	8 325 622		8 325 622	10 408 973
	Frais d'émission des emprunts (IV)	18 327		18 327	20 363
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	28 151 801	9 515 064	18 636 737	19 029 205

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	414 548	414 548
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	7 913 406	7 502 229
	Excédent ou déficit de l'exercice	417 464	411 177
	Situation nette (sous-total)	8 745 418	8 327 953
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	3 519 964	3 812 661
	Provisions réglementées		
	Total I	12 265 382	12 140 614
Autres fonds propres	Fonds non remboursables		
	Avances conditionnées		
	Droits du concédant		
	Total II		
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	1 507 947	1 440 726
	Total III	1 507 947	1 440 726
Provisions	Provisions pour risques	3 600	3 600
	Provisions pour charges		
	Total IV	3 600	3 600
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	2 346 667	2 556 875
	Emprunts et dettes financières divers		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 185 110	1 145 027
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	741 773	758 045
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	75 747	466 605
	Produits constatés d'avance	510 511	517 713
	Total V	4 859 809	5 444 265
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (VI)		
	TOTAL GENERAL (I à VI)	18 636 737	19 029 205

Compte de Résultat ^{1/2}

		Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024
			12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations			
	Vente de biens et services			
	Ventes de biens			
	dont ventes de dons en nature			
	Ventes de prestations de service		7 233 756	7 129 321
	dont parrainages			
	Produits de tiers financeurs			
	Concours publics et subventions		456 164	337 018
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable			
	Ressources liées à la générosité du public			
	Dons manuels			
	Mécénats			
	Legs, donations et assurances-vie			
	Contributions financières			
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		19 492	249 388
	Utilisations des fonds dédiés		102 447	104 834
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			
	Autres produits		194 622	19 985
Total des produits d'exploitation			8 006 481	7 840 545
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			
	Variation de stocks			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements		97 442	121 415
	Variation de stocks		(10 077)	(14 474)
	Autres achats et charges externes		3 127 246	3 010 349
	Aides financières			
	Impôts, taxes et versements assimilés		173 382	177 336
	Salaires		2 260 669	2 358 587
	Cotisations sociales		991 211	992 289
	Dotation aux amortissements et dépréciations		681 992	705 073
	Dotation aux provisions			
	Reports en fonds dédiés		169 668	304 366
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			
	Autres charges		69 764	18 937
Total des charges d'exploitation			7 561 297	7 673 877
RESULTAT D'EXPLOITATION			445 184	166 668

Compte de Résultat ^{2/2}

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION		445 184	166 668
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	48	47
	Autres intérêts et produits assimilés	52 844	66 612
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers		52 892	66 659
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	2 036	2 036
	Intérêts et charges assimilées	78 575	85 187
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières		80 611	87 223
RESULTAT FINANCIER		(27 720)	(20 563)
RESULTAT COURANT avant impôts		417 464	146 105
	Produits exceptionnels		265 977
	Charges exceptionnelles		905
RESULTAT EXCEPTIONNEL			265 072
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		8 059 373	8 173 181
TOTAL DES CHARGES		7 641 908	7 762 004
EXCEDENT ou DEFICIT		417 464	411 177
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL			

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence. Les comptes annuels présentés sont ceux de la structure associative APA LR, qui a pour objet social l'étude, l'organisation, la promotion et la gestion de la formation par apprentissage. Afin de réaliser son objet social, l'association met à disposition de ses apprentis des locaux, à Baillargues (34) et à Laudun (30); équipés d'ateliers techniques et de salles de cours.

Le bilan de l'exercice présente un total de **18 636 737** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **8 059 373** euros et un total **charges** de **7 641 908** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **417 464** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.
Il a une durée de **12** mois.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.
Les comptes présentés sont ceux de la structure associative APA LR. Ils regroupent à la fois les comptes du centre de formation des apprentis CFAI LR et ceux de l'organisme gestionnaire.

- FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE -

Néant.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Ce changement de réglementation comptable entraîne notamment :

- La suppression de la technique de transfert de charges ;
- Une nouvelle définition du résultat exceptionnel,
- Un nouveau format d'annexe,
- Et la présentation de nouveaux modèles d'états financiers.

L'adoption du nouveau règlement et les reclassements qui en résultent constituent un changement de méthode comptable, dont l'incidence sur les comptes de la société ne constitue que des changements de présentation, n'ayant aucune incidence sur le résultat.

Au titre de l'exercice clos le 31/12/2025, ce changement de méthode comptable n'a pas d'impact significatif sur la présentation des comptes de la société.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Contributions volontaires en nature : Nous n'avons pas identifié de contributions volontaires en nature à valoriser et donc à comptabiliser. Les personnes non rémunérées sont uniquement des élus de la structure.

Modalités de comptabilisation des subventions d'investissement : il s'agit de subventions fléchées par

Règles et Méthodes Comptables

des organismes publics. Elles sont repris au même rythme que les amortissements correspondants.

Provisions pour risques : Il existe un litige sur un cadre supérieur qui était mis à disposition de notre structure et pour lequel en cas de condamnation une quote-part de ce litige devra être supporter par l'APA LR.

Le Chiffre d'affaires est évalué en fonction d'un coût contrat apprentissage qui correspond au financement accordé par les OPCO ramené à la période de présence de l'apprenti sur l'exercice 2025.

Il a été procédé sur l'exercice à l'annulation d'avoir à établir et de factures à établir d'un montant net de produits de 160 159 € concernant des dossiers apprentissage de 2020 et antérieurs au vu du délai et des multiples relances effectuées.

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions, créations, apport, et virements de poste à poste	Virements de poste à poste	Cessions ou mise hors srvice	
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Autres immobilisations incorporelles	199 056				132 391	66 665
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	199 056				132 391	66 665
CORPORELLES	Terrains	1 951 582					1 951 582
	Constructions sur sol propre	8 459 166					8 459 166
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	5 761 845		390 775		1 121 012	5 031 608
	Instal., agencement, aménagement divers	729 559		60 557			790 116
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	947 641		43 094		260 803	729 932
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours	156 644		1 880 437			2 037 081
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	18 006 436		2 374 864		1 381 815	18 999 485	
FINANCIERES	Participations	700 000					700 000
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	17 608					17 608
	Prêts et autres immobilisations financières	24 046		48			24 093
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	741 654		48			741 701
TOTAL		18 947 146		2 374 912		1 514 206	19 807 851

Amortissements

Règlement ANC 2022-06

	Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
				Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement					
	Frais de développement					
	Fonds commercial					
	Autres immobilisations incorporelles		193 223	5 414	132 391	66 246
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		193 223	5 414	132 391	66 246
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement		3 872 013	251 667		4 123 680
	Instal technique, matériel outillage industriels		5 125 524	304 979	1 121 012	4 309 491
	Autres Instal., agencement, aménagement divers		322 437	71 317		393 753
	Matériel de transport					
	Matériel de bureau, mobilier		834 081	48 615	260 803	621 893
	Emballages récupérables et divers					
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			10 154 054	676 578	1 381 815	9 448 817
TOTAL			10 347 277	681 992	1 514 206	9 515 064

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	24 093	24 093	
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	935 732	935 732	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	9 049	9 049	
	Autres impôts, taxes versements assimilés	10 121	10 121	
	Divers	892 853	892 853	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	809 528	809 528	
	Charges constatées d'avance	178 991	178 991	
	TOTAL DES CREANCES	2 860 368	2 860 368	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	2 346 667	218 358	1 194 836	933 473
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	1 185 110	1 185 110		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	338 221	338 221		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	347 612	347 612		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	46 215	46 215		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	9 725	9 725		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	75 747	75 747		
	Dettes représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	510 511	510 511		
	TOTAL DES DETTES	4 859 809	2 731 500	1 194 836	933 473
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	210 077			
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Produits à recevoir

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Produits à recevoir		1 091 511
Autres créances clients		192 239
CLIENTS FACTURES A ETABLIR	184 921	
CLIENTS - FACTURES + +TABLIR RESEAU	7 318	
Autres créances		899 272
AVOIRS A RECEVOIR	3 922	
REGION SUBV EQUIP A RECEV	852 529	
REGION SUBV EXPLOIT A REC	34 491	
ETAT - PRODUITS A RECEVOIR	5 833	
INTERETS COURUS A RECEVOIR	2 498	

Charges à payer

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Charges à payer		679 443
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit INTERETS COURUS	1 459	1 459
Dettes fournisseurs et comptes rattachés FRS FACTURES NON PARVENUE FOURNISSEURS - FNP RESEAU	86 073 48 252	134 324
Dettes fiscales et sociales DETTES PROV/CONGES PAYES PERSONNEL CH A PAYER INTERESSEMENT A PAYER CHARG SOC /CONGES PAYES ORG. SOC. CHARGES A PAYER	188 446 108 029 41 746 89 497 53 582	481 300
Autres dettes AVOIRS A ETABLIR	62 360	62 360

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION APPRENTISSAGE 2026		510 511	510 511
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			510 511

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		178 991	178 991
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			178 991

Répartition des effectifs par catégorie

		31/12/2025	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Ouvriers		1	
	Employés, techniciens, agents de maîtrise		32	
	Cadres et ingénieurs		14	
	Autres catégories		11	
	TOTAL		58	

Provisions

Règlement ANC 2022-06

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	3 600			3 600
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	3 600			3 600
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	19 492		19 492	
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	19 492		19 492	
TOTAL GENERAL		23 092		19 492	3 600

Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		19 492
--	--	--------

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Engagements financiers

	31/12/2025	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
CAUTION SOMUDIMEC			211 069
GARANTIE HCNR			1 289 996
PRIVILEGE PRETEUR ET HY POTHEQUE			3 100 000
			4 601 064
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
Autres engagements			
NANTISSEMENTS SOUSCRIPTIONS SOFIGARD		26 400	
		26 400	
Total des engagements financiers (1)		26 400	4 601 064
(1) Dont concernant :			
Les dirigeants			
Les filiales			
Les participations			
Les autres entreprises liées			

Variation des Subventions d'Investissement

	Subventions à la clôture 31/12/2024	Augmentation	Diminution	Subvention à la clôture 31/12/2025
Subventions d'investissement				
Subventions d'équipement	8 238 655	31 563	75 821	8 194 397
Autres subventions d'investissement				
Montant nominal	8 238 655	31 563	75 821	8 194 397
Quotes-parts virées au compte de résultat	4 425 994	324 260	75 821	4 674 433

Subventions provenant de fonds public uniquement.

Variation des Fonds Propres

Règlement ANC 2022-06	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise	414 548				414 548
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau	7 502 229	411 177			7 913 406
Excédent ou déficit de l'exercice	411 177	(411 177)	417 464		417 464
Situation nette	8 327 953		417 464		8 745 418
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	3 812 661		107 384	400 081	3 519 964
Provisions réglementées					
TOTAL	12 140 614		524 848	400 081	12 265 382

Annexe libre

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Le bâtiment a fait l'objet d'une décomposition. La structure a été estimée à 41% du coût global de la construction (hors terrain).

L'examen des autres immobilisations n'a pas permis de déterminer d'éléments susceptibles de décomposition.

En application du règlement CRC 05-09 visant à simplifier les règles comptables des PME les amortissements des biens non décomposables sont calculés sur les durées d'usage admises par l'administration fiscale.

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Construction structure	linéaire	50 ans
Construction composants	linéaire	10 à 30 ans
matériel pédagogique	linéaire	3 à 8 ans
Matériel de bureau	linéaire	2 à 8 ans
Mobilier	linéaire	8 ans

Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Annexe libre

Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes pour l'exercice 2025 se sont élevés à 8 550 € comprenant sa mission principale de certification des comptes pour 7 000 € et des Services Autres que la Certification des Comptes pour 1 550 €.

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

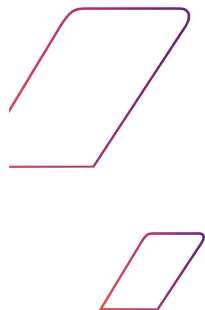
Les hypothèses retenues pour l'évaluation de l'indemnité de départ à la retraite sont :

- taux de rotation du personnel : lente
- taux d'actualisation : 3.96 %(inflation comprise)
- Conventions collectives :
- Cadres : Convention 3109 METALLURGIE : Accords nationaux
- Non Cadres : Convention 9957 METALLURGIE :Hérault, Aude, Pyrénées Orientales

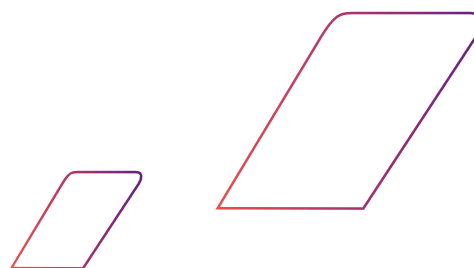
Le montant des engagements est estimé à **257 392 €** au 31 décembre 2025.

Liste des filiales et participations

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
Filiales (+50% du capital détenu) - SCI DES PLANS	2 393 057	99.71	37 752



axiome



just happiness

AXIOME 3A

125 rue de l'Hostellerie - Parc Acti Plus - Bâtiment C - 30900 NÎMES
Tél. : 04 66 38 71 02
secma@axiomeassociates.fr

axiomeassociates.fr

Membre indépendant



DIFFERENCE

